## <u>DELIBERATION N° 12 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE A LA MAISON DE L'EMPLOI</u>

Rapporteur : M. BOILEAU

Vu l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Maison de l'Emploi du Grand Nancy est une association qui a pour objet :

- de contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi,
- de conduire des actions d'observation du territoire,
- d'exercer des actions en matière de prévision de main d'œuvre et de reconversion des territoires.
- d'exercer des actions de développement de l'emploi et de création d'activités,
- de réduire les freins à l'emploi par le biais des actions inscrites dans le Plan Local d'Insertion par l'Economie (P.L.I.E.), le plan urbain de cohésion sociale, et le plan de lutte contre les discriminations.
- de participer à l'accueil, l'information et l'orientation des personnes en recherche d'emploi.

La ville de Ludres est membre constitutif de cette association, à sa demande.

A ce titre, les articles 6.1 à 6.3 des statuts prévoient qu'elle dispose d'un siège et a le droit de vote à l'assemblée générale (1 voix).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le vote est à bulletins secrets sauf si l'unanimité est recueillie pour un vote public.

Il propose la candidature de Claudine BLAISE et s'assure qu'il n'y a pas d'autres candidatures. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par Monsieur le Maire.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner Claudine BLAISE comme représentant de la ville auprès de la Maison de l'Emploi du Grand Nancy, qui siégera et disposera du droit de vote à son assemblée générale et aux différentes réunions notamment du P.L.I.E.